



**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le 4 juillet à 20 h 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 28 juin, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence d'Odile JACQUIN, doyenne d'âge, puis de Julien GONDARD, Maire nouvellement élu, une fois installé dans ses fonctions.

Etaient présents :

M. GONDARD, Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme Jacquin, Mme MAGGIORI, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN, M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme LARUE, Mme MALVEZIN, M. RAYMOND, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC, Mme DUPUIS, Mme TAMBORINI, M. THOMA.

Etaient représentés :

M. DORIN, pouvoir à M. GONDARD
M. PERROT, pouvoir à M. VALLETOUX
Mme SASSINE, pouvoir à Mme BOLGERT
Mme NORET, pouvoir à M. ROUSSEL
M. LECERF, pouvoir à Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : M. FLINÉ

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

M. VALLETOUX, Maire sortant, remercie les élus pour leur présence, nombreuse. En préambule du Conseil municipal, il prononce le discours ci-après :

« Mesdames et messieurs les élus et chers amis, la solennité du moment n'empêche pas l'émotion. Et ceux qui me connaissent peuvent parfaitement imaginer ce que je ressens en ce moment. La solennité d'une séance comme celle-ci, importante, car il s'agit de désigner un nouveau maire et son équipe d'adjoints, n'efface pas le fait que pour moi, comme pour les Bellifontains, c'est une page qui se tourne après un peu plus de 16 ans. Pour les Bellifontains, ce sont seize années pendant lesquelles le temps a dû leur paraître bien long à me supporter. Pour moi, ce furent seize années au cours desquelles j'ai consacré l'essentiel de mon énergie et de mon intention à cette très noble, très passionnante et très inspirante fonction de maire.

Le 23 octobre 2005, j'étais assis à la même place pour remercier les Bellifontains de leur confiance et leur dire que j'allais me consacrer pleinement à la tâche qu'ils venaient de me confier, sans trop savoir alors – je dois l'avouer aujourd'hui – dans quelles missions exactement je m'engageais. Finalement, j'ouvrais une des périodes les plus enrichissantes et les plus épanouissantes de ma vie. Quelques semaines après, j'étais rejoint par un encore plus jeune directeur de cabinet, qui doit encore se souvenir de nos premiers pas ensemble, et qui allait être appelé à un beau destin dans notre belle ville de Fontainebleau. Il aura son nom gravé sur la liste des maires de Fontainebleau qui se trouve à l'accueil, et cela, je ne pense pas qu'il s'en doutait alors.

Depuis octobre 2005, la confiance des Bellifontains ne m'a jamais fait défaut. À chaque élection, notamment lors des élections municipales de 2008, 2014, 2020, ils m'ont renouvelé leur soutien. Ce soutien, je ne l'ai jamais considéré comme acquis, par principe. C'est à force de travail, de présence à leur côté, d'écoute, de persévérance dans les projets et de pédagogie de l'action, que j'estime au final avoir gagné cette confiance.

Mais voilà, les règles qui encadrent le non-cumul des mandats sont claires : je ne peux cumuler un exécutif local avec un mandat parlementaire. Tout juste élu député, j'ai donc démissionné la semaine dernière à la fois de mon mandat de conseiller régional, mais aussi de ma fonction de maire, ne conservant plus que le mandat de conseiller municipal et de conseiller communautaire de Fontainebleau.

Sur les raisons qui m'ont poussé à me présenter à l'élection législative, je me suis expliqué dans une lettre adressée à chaque Bellifontain. J'y évoquais le contexte politique national, incertain, mais aussi celui d'une assemblée qui devait, selon moi, redevenir un lieu où siègent des élus enracinés dans leur territoire. J'y évoquais aussi le risque – réel – de voir notre circonscription basculer vers les extrêmes, ce que je ne voulais pas. Finalement, le déroulement des événements a montré que je ne m'étais pas trop trompé dans mon analyse.

Être député dans un moment où notre pays a tant de défis à relever est à la fois un honneur et une responsabilité dont je mesure la charge. Dans ce mandat, je continuerai à servir Fontainebleau et les Bellifontains comme je l'ai toujours fait depuis plus de seize ans ; différemment, mais avec toujours autant d'énergie et de passion, parce que Fontainebleau est la raison d'être de mon engagement politique, parce que les Bellifontains sont depuis toujours la source de ma légitimité et le socle de mon parcours.

Je quitte ce fauteuil de maire pour m'installer demain parmi vous, bien sûr avec un pincement au cœur et non sans nostalgie, mais aussi avec sérénité et avec confiance. Confiance, parce que dans quelques minutes, nous allons procéder à l'élection de Julien GONDARD et je connais mieux que quiconque ici ses grandes qualités personnelles, son sens de l'intérêt général, sa rigueur, son écoute, et sa volonté avant tout de servir. J'ai toute confiance en lui et en ses grandes qualités, à la fois pour mener à bien le projet que nous avons présenté en 2020 aux Bellifontains et pour conduire l'équipe municipale à bon port.

Je sais qu'il aimera – comme j'ai aimé – conduire une action collective très concrète au service d'une si belle ville et d'habitants si attachants. Je sais aussi la force que forme ce collectif de la majorité municipale. Comme ceux qui vous ont précédé autour de cette table, nous avons pu traverser et nous traverserons encore des moments de doute ou de découragement, des périodes de fatigue ou de questionnement qui, parfois, nous rendent moins lisibles ce qui nous pousse chacun à être là. Mais je sais que chacun porte en soi le sens de l'intérêt général, la volonté de servir Fontainebleau et ses habitants, et l'exigence de répondre au mieux à la noblesse du mandat démocratique qui fait qu'à un moment de choix, nos concitoyens ont glissé vos noms dans l'urne, car ils avaient confiance en vous pour faire en leur nom. Être utile, servir l'intérêt général, accepter des sacrifices sur nos vies personnelles pour faire vivre la démocratie, je sais que collectivement, vous portez ces valeurs. Je passe donc le relais avec sérénité et confiance.

Nous avons bien travaillé : un nouveau centre-ville tellement plus accueillant et vivant, de nouveaux parkings, des services publics modernisés, un patrimoine rénové, le théâtre, la médiathèque, l'hôpital, le Grand Parquet, le stade Philippe Mahut, les événements nouveaux, la vie culturelle totalement relancée avec de grands festivals qui ont tous été créés ces dernières années, des quartiers de logements rénovés... Bref ! Je pourrais continuer longtemps à esquisser le bilan de ces dernières années. Nous avons bien travaillé et nous pouvons être fiers, car cela va continuer.

J'ai finalement compris avec le temps ce qui nourrissait mon envie d'avancer coûte que coûte. Il y a bien sûr les encouragements de mes proches et je pense avant tout à mes cinq enfants qui ne garderont sans doute pas toujours de bons souvenirs de ces absences liées à la fonction. Ce soir, je veux leur dire tout mon amour, cet amour dont je me suis tellement nourri, comme je me suis nourri de leur patience et de leur bienveillance. Au-delà, rien n'aura été possible, chers Bellifontains, sans vos encouragements au quotidien. Ces regards bienveillants, ces sourires

lorsque nous nous saluons dans la rue et même ces critiques, parfois justifiées, mais qui stimulent. La force d'avancer et de transmettre de la motivation aux équipes municipales, je l'ai trouvée dans toute cette énergie que vous, Bellifontains, me transmettaient depuis toujours. Alors, merci. Merci et continuons, car il y a encore du travail avant d'arriver à ce Fontainebleau 2030 que nous avons décrit lors des dernières élections municipales, et qui dessine une ville plus verte et décarbonée, une ville plus attractive et tournée vers l'international, la culture, l'enseignement supérieur, une ville toujours plus agréable pour les familles ou les plus jeunes.

Tout cela reste la boussole de l'équipe municipale. L'avenir de notre ville se trace avec une ligne très claire : stabilité du projet, stabilité de l'équipe municipale, et stabilité du processus décisionnel.

Ensemble, chers élus, nous avons tant accompli, et nous prolongerons ce travail pour faire avancer Fontainebleau.

Je ne sais pas si vous êtes fiers de moi, mais moi, je suis très fier de vous. Merci beaucoup ».

Applaudissements.

Mme JACQUIN procède à l'appel, annonce les pouvoirs et constate que le *quorum* est atteint.

- **Désignation du secrétaire de séance**

M. FLINE, benjamin de l'Assemblée, est désigné secrétaire de séance.

- **Constitution du bureau de l'élection**

Deux conseillers volontaires pour remplir la fonction d'assesseurs pour l'élection du Maire et des adjoints au Maire sont nommés :

- pour la majorité, Mme MAGGIORI ;
- pour la minorité, M. JULIEN.

Mme JACQUIN rappelle que le bureau de l'élection est constitué du secrétaire, du Président de séance, de Mme MAGGIORI et de M. JULIEN.

- **Élection du Maire – Délibération N°22/68 – Approbation à la majorité absolue**

Avant de procéder à l'élection du Maire, Mme JACQUIN donne lecture des termes des articles L. 2122-4, L. 2122-4-1, L. 2122-7 et L. 2122-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Art. L. 2122-4 : Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Art. L. 2122-4-1 : Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

Art. L. 2122-7 : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Art. L. 2122-12 : Les élections du maire et des adjoints sont rendues publiques, par voie d'affiche, dans les 24 heures.

Les membres du Conseil municipal sont invités à procéder, au scrutin secret, à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 et à déposer leur bulletin de vote à l'appel de leur nom, écrit sur papier blanc, et fermé dans l'urne présente.

M. GONDARD se déclare candidat à l'élection du poste de Maire.

M. THOMA tient à exprimer ses sincères félicitations républicaines à M. VALLETOUX, député nouvellement élu, et lui souhaite du courage dans ses nouvelles fonctions. M. THOMA réitère sa disponibilité pour travailler davantage de concert avec les élus de la majorité dans le sens de l'intérêt général, partagé par tous les conseillers municipaux. Il rappelle que son groupe représente 40 % des électeurs bellifontains. Il compte sur le Maire nouvellement élu pour faire vivre la diversité d'opinions qui reste une richesse. Pour ces raisons, en signe d'ouverture, M. THOMA ne présentera pas sa candidature face à M. GONDARD, et son groupe ne participera pas au vote.

Il est procédé au premier tour de l'élection. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, est invité à voter.

Il est procédé au dépouillement et au comptage des bulletins de vote par les assesseurs :

- Total des votants : 27
- Suffrages exprimés : 26
- Bulletin blanc : 1
- Majorité absolue : 14

M. GONDARD, ayant obtenu 26 voix, est élu à la majorité absolue au scrutin secret et proclamé Maire de la Ville de Fontainebleau, conformément au résultat du dépouillement.

Applaudissements.

Mme JACQUIN remet à M. GONDARD l'écharpe de Maire.

M. GONDARD prend place à la tribune et reprend la présidence de séance. Il prononce le discours ci-après :

« Monsieur le député, cher Frédéric, mesdames et messieurs les Conseillers municipaux et chers collègues, mesdames et messieurs,

nul besoin de vous dire que je ressens beaucoup d'émotion, à cet instant, devant vous, dans cette assemblée et devant ma famille. Ce n'est pas commun de se retrouver assis, ici, à cette table, dans ce Conseil et d'avoir désormais la charge de conduire les affaires municipales de cette ville, unique et incomparable, qu'est Fontainebleau.

Le vote de ce soir intervient dans une circonstance particulière suite à l'élection de Frédéric VALLETOUX en qualité de nouveau député de la deuxième circonscription de Seine-et-Marne, n'en est pas moins un acte démocratique important qui vise à assurer la continuité de l'action municipale dans la droite ligne de ce qui est déjà lancé depuis 2020 ou devrais-je dire depuis 2005.

En effet, je m'inscris aujourd'hui dans une volonté de maintenir le cap de cette ambition, de cette énergie, cette volonté de faire pour l'intérêt général qui a été celle portée par Frédéric VALLETOUX et l'ensemble des élus qui l'ont accompagné depuis 2005 pour porter cette même envie de faire réussir Fontainebleau.

Je souhaite m'adresser à vous, mes chers collègues, pour vous remercier sincèrement et chaleureusement pour votre vote qui m'honore et qui témoigne d'une confiance en ma capacité à présider le Conseil municipal en votre nom, pour travailler à l'avenir de la ville de Fontainebleau.

Je serai à l'écoute, au plus près des sensibilités de chacun, tout en veillant à ce que notre programme de mandature soit tenu et que le quotidien des Bellifontains soit accompagné et protégé par nos décisions.

Monsieur le député, cher Frédéric, je souhaite à cet instant m'adresser également à toi. Il y aurait mille choses à dire, à raconter. Je vais essayer d'être simple.

Aussi, je tiens à te faire part de ma profonde gratitude pour la confiance que tu portes en moi depuis 17 ans. Cela fait 17 ans que nos routes professionnelles et politiques se sont croisées, 17 ans qu'une confiance et un respect mutuel ont accompagné beaucoup d'étapes, ici, à Fontainebleau. Les personnes qui nous connaissent bien, tous les deux, savent que cette complicité nous permet souvent de nous comprendre sans beaucoup parler. Ce sera certainement un atout dans les mois à venir. Car même si aujourd'hui ta place a changé autour de cette table, elle n'est pas moins essentielle et centrale à mes yeux et aux yeux de nos collègues de la majorité municipale.

Je suis aujourd'hui en responsabilité suite à ton élection à l'Assemblée nationale, et je souhaite dire que cette élection qui est la tienne est une réelle chance pour notre ville et notre territoire. Je suis heureux, comme je pense l'ensemble de ce Conseil, de pouvoir désormais compter sur un soutien indéfectible sur les bancs du Parlement, dans un contexte de politique nationale complexe et incertain.

Je sais aussi, cher Frédéric, combien tu es profondément attaché à Fontainebleau. Tu as consacré une énergie, une volonté, une force de conviction à réveiller cette ville autrefois belle endormie. Fontainebleau est aujourd'hui une ville dynamique, attractive, qui se modernise et qui sait saisir les opportunités de son temps sur des sujets aussi stratégiques que la transition écologique, l'enseignement supérieur, et qui sait aussi pousser les feux dans bien des domaines et marquer sa singularité comme notamment sa spécificité internationale.

Ce soir, cher Frédéric, ce n'est pas une page qui se tourne. C'est un nouveau chapitre du livre entamé en 2005. Il ne peut y avoir d'autres voies pour la Ville que celle tracée par les précédents mandats et par le programme de mandature proposé en 2020 aux Bellifontains. Nos concitoyens ont exprimé clairement le souhait de voir la ville de Fontainebleau prendre le chemin de l'ambition tracée. Je saurai m'inscrire dans cette ligne avec mon style, mon caractère et ma méthode.

Je souhaite maintenant et pour conclure m'adresser aux Bellifontaines et aux Bellifontains. Ils étaient nombreux lors de nos déambulations de campagne électorale à s'inquiéter de ce changement à la tête de la Ville. Je crois qu'il n'y a rien de plus normal. Il me revient désormais la responsabilité de faire en sorte que les Bellifontaines et les Bellifontains restent toujours aussi heureux de vivre à Fontainebleau, restent satisfaits de la gestion municipale, confiants dans l'avenir de leur ville, et les premiers ambassadeurs, partout ailleurs, de cet art de vivre bellifontain qui nous plaît tant. J'aurai à cœur de veiller à cette qualité de vie bellifontaine, qu'elle soit préservée et partagée avec vous.

Nous aurons bien entendu la mission de concrétiser les nombreux dossiers déjà sur les rails et pour lesquels je porterai une attention de tous les instants, afin que ces dossiers voient le jour dans le calendrier prévu, mais aussi dans le respect de nos équilibres financiers.

Oui, Fontainebleau doit poursuivre sa marche en avant. Fontainebleau doit chaque jour faire en sorte de demeurer cette ville unique. Pour y parvenir, je sais pouvoir compter sur l'équipe qui m'entoure, adjoints et conseillers municipaux, tout comme je sais pouvoir compter sur la volonté et l'engagement quotidien des agents municipaux auxquels j'adresse aussi un message de confiance.

Mes chers collègues, mesdames et messieurs, vous pouvez compter sur moi. Je vous remercie ».

Applaudissements.

- **Création de postes d'adjoints au Maire – Délibération N°22/69 - Approbation à l'unanimité**

M. LE MAIRE indique que, conformément à l'article L. 2222-2 du CGCT, il revient au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints. Il est ainsi proposé de créer 8 postes d'adjoints. Il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil municipal fixe à 8 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

- **Élection des adjoints au Maire – Délibération n°22/70 – Approbation à la majorité absolue**

M. LE MAIRE donne lecture de l'article L.2122-2 du CGCT :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

M. LE MAIRE confirme qu'une liste des adjoints au Maire a été déposée par le groupe de la majorité. Il est fait la lecture.

M. THOMA indique que son groupe ne présentera pas de liste et ne participera pas au vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, est invité à voter.

Il est procédé au dépouillement et au comptage des bulletins de vote.

- Total des votants : 27
- Suffrages exprimés : 26
- Bulletin blanc : 1
- Majorité absolue : 14

La liste proposée par la majorité municipale ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés adjoints au Maire :

- Première adjointe, Mme Isabelle BOLGERT ;
- Deuxième adjoint, M. Laurent ROUSSEL ;
- Troisième adjointe, Mme Judith REYNAUD ;
- Quatrième adjoint, M. Thibault FLINÉ ;
- Cinquième adjointe, Mme Gwenaél CLER ;
- Sixième adjoint, M. José TENDA ;
- Septième adjointe, Mme Francine BOLLET ;
- Huitième adjoint, M. Antoine INGOLD.

M. LE MAIRE appelle individuellement les adjoints à la tribune pour la remise de leur écharpe.

Applaudissements.

- **Délégations du Conseil municipal au Maire (article L. 2122-22 du CGCT) – Délibération N°22/71 - Approbation à la majorité absolue (7 contre : M. RAYMOND, M. THOMA, Mme TAMBORINI, M. LECERF, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC, Mme DUPUIS)**

Il est à présent demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT, délégations qui ne font l'objet d'aucune modification.

M. THOMA rappelle avoir exprimé en début de mandature le souhait de voir cette liste réduite, afin que le Conseil municipal soit consulté sur davantage de sujets. Constatant que cette liste n'est pas modifiée, son groupe votera contre, et émet l'espoir que cette liste soit revue ultérieurement.

En l'absence d'autres questions, M. LE MAIRE propose de passer au vote.

- **Lecture de la charte de l'élu local – Point d'information**

M. LE MAIRE donne une lecture succincte, pour information et rappel, de la charte de l'élu local qui fait référence à l'article L. 1111-1-1 du CGCT :

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local ».

M. LE MAIRE ajoute que cette charte n'a fait l'objet d'aucune modification et repose sur les mêmes principes. Il cite notamment son article 1 :

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ».

M. LE MAIRE rappelle que chaque élu s'engage à en respecter les principes.

En l'absence de demande d'intervention, M. LE MAIRE remercie le Conseil municipal et clôt la séance.

Applaudissements.

La date du prochain Conseil municipal a été fixée au lundi 12 juillet 2022 à 19 heures 30.

Le Maire

M. Julien GONDARD

La Secrétaire de séance

M. Thibault FLINÉ

